

Mardi 14 novembre 2017 se tenait à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de novembre 2017. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Marcel Pépin
M. René Pépin	

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. Simon Couture, conseiller, est absent.

**2017-245** Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

**2017-246** Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2017 soient acceptées.

Adoptée.

**2017-247** Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 430 044.69\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2017-11.

Adoptée.

**2017-248** Attendu que suite aux dernières élections, la majorité des conseillers a été remplacée;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier les signataires sur les comptes bancaires de la Municipalité de Frontenac;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, signataires sur les comptes bancaires détenus par la Municipalité de Frontenac, M. Marcel Pépin, conseiller, comme signataire en l'absence de M. Gaby Gendron ou M. Bruno Turmel et ce à compter du 14 novembre 2017.

Adoptée.

**2017-249** Attendu que nous avons reçu une offre pour les nouveaux élus afin de re-

cevoir la formation donnée par la Fédération québécoise des municipalités sur les Rôles et responsabilité des élus ainsi qu'à celle sur le comportement éthique;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité inscrive M. Gaby Gendron, M. Marcel Pépin, M. René Pépin, Mme Lucie Boulanger, Mme Bianca Boulanger et Mme Mélanie Martineau à la formation sur les Rôles et responsabilité des élus pour un montant de 379.42\$ taxes incluses par personne, et inscrive M. René Pépin, Mme Lucie Boulanger et Mme Bianca Boulanger à la formation sur le comportement éthique, données par la Fédération québécoise des municipalités, pour un montant de 281.69\$ plus taxes par personne, incluant la journée de formation, repas et tout le matériel nécessaire.

Adoptée.

**2017-250**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera

apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

**2017-251**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu la confirmation d'une subvention de 16 000\$ et une deuxième subvention de 15 000\$ répartie sur 3 ans, du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, pour des améliorations à la Route du 3<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a exécuté des travaux de creusage de fossés et rechargement sur une longueur d'environ 520 mètres sur la Route du 3<sup>ième</sup> Rang, pour un montant de 87 660\$;

Attendu que le rapport des dépenses a été présenté au conseil municipal;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 16 000\$ et un montant subventionné supplémentaire de 15 000\$ réparti sur 3 ans, conformément aux exigences du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée.

**2017-252**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 3 (réception définitive des ouvrages), au montant de 6 626.53\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Pavage Sartigan ltée a remis relativement aux travaux de pavage des rues Roy, Valcourin et Samola, et que ce décompte progressif inclut la libération de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % suite à la réception définitive des travaux;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Pavage Sartigan ltée, le décompte progressif n° 3 (réception définitive des ouvrages) au montant de 6 626.53\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Pavage Sartigan ltée a remis relativement aux travaux de pavage des rues Roy, Valcourin et Samola, et que ce décompte progressif inclut la libération de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % suite à la réception définitive des travaux, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 26 octobre 2017;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

Adoptée.

**2017-253**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 3 (réception provisoire), au montant de 35 947.94\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc. a remis relativement aux travaux de réfection du stationnement du bureau municipal et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 15 octobre 2017, le coût des directives de changement nos 1 et 2 ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10% à 5 % suite à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Lafontaine & Fils Inc. le décompte progressif n° 3 (réception provisoire), au montant de 35 947.94\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur a remis relativement aux travaux de réfection du stationnement du bureau municipal et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 15 octobre 2017, le coût des directives de changement nos 1 et 2 ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10% à 5 % suite à l'acceptation provisoire des travaux, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 2 novembre 2017;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le certificat de réception provisoire des travaux.

Adoptée.

**2017-254**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, la directive de changement n° 1 au montant de 828.90\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, pour l'ajout d'un manomètre sur la conduite de refoulement des pompes dans le poste de pompage;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, la directive de changement n° 2 au montant de 758.84\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, pour fournir une lance d'injection avec vanne à bille pour permettre l'entretien;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, la directive de changement n° 3 au montant de 3 104.33\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, pour la surcharge à payer pour la livraison du sulfate ferrique;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Constructions F.J.L. Inc., la directive de changement n° 1 au montant de 828.90\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, pour l'ajout d'un manomètre sur la conduite de refoulement des pompes dans le poste de pompage, de même que la directive de changement n° 2 au montant de 758.84\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, pour fournir une lance d'injection avec vanne à bille pour permettre l'entretien, ainsi que la directive de changement n° 3 au montant de 3 104.33\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Constructions F.J.L. Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du Sec-

teur Mercier, pour la surcharge à payer pour la livraison du sulfate ferrique, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc.;

Adoptée.

**2017-255**

Attendu que nous avons reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., une demande d'augmentation du budget pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de creusage de fossés et rechargement d'une partie de la Route du 3<sup>ième</sup> Rang;

Attendu qu'un budget global maximum de 3 000\$ sur une base horaire avait été approuvé;

Attendu qu'il est nécessaire de prévoir des dépenses supplémentaires pour un montant d'environ 610\$ sur une base horaire pour la surveillance de chantier;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande d'augmentation de budget pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de creusage de fossés et rechargement d'une partie de la Route du 3<sup>ième</sup> Rang, d'un montant de 610\$ plus taxes, tel que demandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc. dans son courriel du 7 novembre 2017.

Adoptée.

**2017-256**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a décidé d'embaucher le même employé supplémentaire que la saison dernière, soit M. Martin Boucher, pour faire l'entretien des chemins d'hiver à compter du 17 décembre 2017 pour une période d'environ 14 semaines, soit jusqu'au 18 mars 2018 approximativement;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Martin Boucher comme employé supplémentaire pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 17 décembre 2017 pour une période d'environ 14 semaines, soit jusqu'au 18 mars 2017 approximativement, au taux horaire de 21.50\$ l'heure, pour un montant de 860\$ brut par semaine.

Adoptée.

**2017-257**

Attendu que la Municipalité de Frontenac envisage d'installer un débitmètre au Secteur Laroche et qu'il est nécessaire d'effectuer des relevés topographiques du secteur;

Attendu que nous avons reçu une offre de services de M. Robert Rioux, arpenteur-géomètre chez Ecce Terra Arpenteurs-géomètres sencrl;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de M. Robert Rioux, arpenteur-géomètre chez Ecce Terra Arpenteurs-géomètres sencrl, pour effectuer les relevés topographiques concernant les travaux d'installation d'un débitmètre au Secteur Laroche, pour un montant de 682.50\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur offre de services datée du

20 octobre 2017.

Adoptée.

**2017-258**

Attendu que la Municipalité de Frontenac prévoit le remplacement d'un débitmètre au Secteur Laroche et qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénieurs;

Attendu que nous avons reçu une offre de services de la compagnie Les Services exp Inc. pour la préparation des plans et devis sur invitation, incluant le service durant la construction;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la compagnie Les Services exp Inc., pour la préparation des plans et devis sur invitation, incluant le service durant la construction, pour les travaux de remplacement d'un débitmètre au Secteur Laroche, pour un montant maximum de 6 000\$ plus taxes, sur une base horaire, tel que mentionné dans leur offre de services datée du 7 novembre 2017.

Adoptée.

**2017-259**

Attendu que suite au départ au printemps dernier de M. Manuel Blais à titre d'opérateur en eau potable adjoint, il est nécessaire de faire l'embauche d'un nouvel opérateur en eau potable adjoint dans le but d'assister M. Jean Théberge, opérateur en eau potable pour la Municipalité de Frontenac depuis 2005, ainsi que pour six autres municipalités (Audet, Nantes, Sainte-Cécile, Saint-Ludger, Lac-Drolet et Stornoway), dans les différentes tâches reliées au suivi des réseaux d'aqueduc des sept municipalités dont il a la charge;

Attendu qu'après avoir fait la vérification des curriculum vitae reçus suite à l'annonce parue dans le journal L'Écho de Frontenac et passé les candidats retenus en entrevue, les responsables du dossier des sept municipalités participantes ont fait une recommandation au conseil;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche à compter du 4 décembre 2017, M. Francis Montplaisir à titre d'opérateur adjoint en eau potable, selon les termes et conditions mentionnés dans l'entente présentée aux membres du conseil et autorise M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité;

Qu'à son embauche, M. Francis Montplaisir, aura un taux horaire de 20.50\$ et qu'après la période de probation de l'opérateur adjoint en eau potable d'une durée de six (6) mois à compter du moment où il intègre son poste, son taux horaire sera majoré à 22.15\$;

Qu'afin de permettre à l'opérateur adjoint en eau potable de pallier toute lacune qui pourrait nuire à la confirmation de son emploi au terme de sa période de probation, la Municipalité procède à une évaluation de son rendement trois (3) mois après le début de sa période de probation. À cette occasion la Municipalité indique à l'opérateur adjoint en eau potable les points qui demandent à être améliorés et dresse avec lui un plan visant l'atteinte de cet objectif;

Que l'allocation allouée pour l'achat de vêtements et bottes de sécurité ne peut être versée qu'après la période de probation;

Qu'étant donné que M. Francis Montplaisir a aussi une formation en eaux usées, il pourra aussi assister M. Yvan Mathieu dans ses fonctions et le remplacer durant ses vacances.

Adoptée.

**2017-260**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de la Ville de Lac-Mégantic un rapport d'analyse concernant le barrage du lac Aux Araignées, sur les niveaux d'eau proposés afin de définir les travaux requis pour sa mise à niveau;

Attendu qu'une copie du rapport a été remise à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac est d'accord avec le rapport d'analyse sur les niveaux d'eau proposés concernant le barrage du lac Aux Araignées, fourni par la Ville de Lac-Mégantic, afin qu'elle puisse définir les travaux requis pour sa mise à niveau et le rendre conforme à la *Loi et règlement sur la sécurité des barrages*.

Adoptée.

**2017-261**

Attendu que Mme Marie-Josée Arguin désire demander au nom du Comité d'Activités Jean Coutu Lac-Mégantic, un permis de réunion pour servir des boissons alcooliques, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour le party de Noël des employés de la pharmacie, qui aura lieu le 9 décembre 2017 dans les locaux de la municipalité et qu'elle doit recevoir l'approbation de la municipalité à cet effet ;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac n'a pas d'objection à ce que Mme Marie-Josée Arguin obtienne au nom du Comité d'Activités Jean Coutu Lac-Mégantic, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, un permis de réunion pour servir des boissons alcooliques, le 9 décembre 2017, pour le party de Noël des employés de la pharmacie.

Adoptée.

**2017-262**

Attendu que le conseil municipal désire faire paraître une annonce dans le journal pour l'embauche de préposés à l'entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse paraître une annonce durant 2 semaines dans le journal L'Écho de Frontenac pour l'embauche de préposés à l'entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018.

Adoptée.

**2017-263**

Attendu que M. Gaby Gendron, maire, a présenté au conseil municipal, la répartition des responsabilités des membres du conseil à différentes tâches et comité;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la répartition des tâches des membres du conseil soit établie selon ce qui suit :

Administration générale	Gaby Gendron
Comité aqueduc, égout (Village et Route 161)	Simon Couture Mélanie Martineau
Comité aménagement et urbanisme (C.C.U.)	Simon Couture René Pépin
Comité voirie	René Pépin Marcel Pépin
Comité loisirs	Mélanie Martineau Lucie Boulanger
Comité ressources humaines	Bianca Boulanger Lucie Boulanger
Comité environnement et protection du lac	Mélanie Martineau Lucie Boulanger
Comité C.I.G.E.S.	René Pépin Bianca Boulanger
Comité incendie	Simon Couture Marcel Pépin
Comité culture, bibliothèque	Bianca Boulanger Mélanie Martineau
Comité H.L.M.	Bianca Boulanger Marcel Pépin
Comité Trans-Autonomie	Mélanie Martineau Bianca Boulanger
Comité eau potable ville (chemin Du Barrage)	Simon Couture Marcel Pépin
Comité archéologique	Lucie Boulanger Bianca Boulanger
Comité secteur éoliennes	Simon Couture René Pépin
Comité voie de contournement ferroviaire	René Pépin Mélanie Martineau

Adoptée.



**2017-264**

Attendu que M. Gaby Gendron, maire, a présenté aux membres du conseil municipal, la répartition du poste de maire suppléant;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la répartition du poste de maire suppléant soit établie selon ce qui suit :

Mme Mélanie Martineau	novembre 2017	à	<i>juin 2018</i>
M. Simon Couture	juillet 2018	à	<i>février 2019</i>
M. Marcel Pépin	mars 2019	à	<i>octobre 2019</i>
Mme Bianca Boulanger	novembre 2019	à	<i>juin 2020</i>
M. René Pépin	juillet 2020	à	<i>février 2021</i>
Mme Lucie Boulanger	<i>mars 2021</i>	à	<i>octobre 2021</i>

Adoptée.

**2017-265**

Attendu que M. Michel Hamel, archiviste, est passé faire l'archivage des documents à la municipalité au mois de novembre;

Attendu qu'il est nécessaire de détruire certains documents dont l'archiviste a fait une liste;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la destruction des documents telle que préparée par l'archiviste, M. Michel Hamel.

Adoptée.

**2017-266**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de don de Jevi, Centre de prévention du suicide-Estrie;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse 100\$ à Jevi, Centre de prévention du suicide-Estrie;

Adoptée.

**2017-267**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu des demandes des journaux locaux pour annoncer les vœux des fêtes de la municipalité;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac réserve un espace publicitaire dans le Journal MRG ainsi que dans l'Écho de Frontenac, dans leur édition spéciale à l'occasion des fêtes, afin de transmettre à la population de la municipalité, ses vœux de Noël et du Nouvel An.

Adoptée.

**2017-268**

Attendu que le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) compte dans sa planification quinquennale, un projet de réfection du pavage de la route 161 débutant à l'intersection de la route 204 dans la Ville de Lac-Mégantic et se terminant à la l'intersection du 11<sup>e</sup> rang également à Lac-Mégantic, incluant un segment de 700 m dans la Municipalité de Frontenac;

Attendu que le projet pourrait se réaliser dès l'an prochain et le Ministère prévoit à la base paver à ses frais les accotements à une largeur totale de 1 m de chaque côté de cette portion de route, aux endroits où les accotements n'ont pas au moins cette largeur et là où il est possible de le faire. Les surfaces d'accotements déjà pavés seront autrement repavées comme telles, toujours aux frais du Ministère, qu'elles aient une largeur inférieure, supérieure ou égale à 1 m;

Attendu que le Ministère pourrait cependant élargir le pavage des accotements à 1,5 m, des 2 côtés de la route dans le cadre de ce projet, toujours là où il est possible de le faire et là où les accotements n'ont pas cette largeur, et ce en frais partagés entre le Ministère et la municipalité (soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m au frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité). Cet élargissement des accotements pavés servirait, entre autres, à accommoder les cyclistes empruntant cette route;

Attendu qu'il est donc à noter que des secteurs pourraient avoir localement une largeur d'accotement pavé inférieure à 1,5 m, à cause de la largeur limite locale de la plate-forme de la route ou de la présence de bordures, trottoirs ou glissières de sécurité;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) sa participation financière en frais partagés entre le Ministère et la municipalité soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité, pour l'élargissement des accotements sur une partie de la Route 161, du Chemin du Barrage à la Route 204, soit sur une longueur d'environ 700 mètres, pour un montant d'environ 1 500\$ plus taxes.

Adoptée.

#### **Période de questions :**

Une question a été posée pour savoir s'il est rentable pour la municipalité d'investir dans le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le projet de M. Gilles Pansera.

#### **Autres sujets :**

- Déclaration d'intérêts des élus
- Divulgence de dons et rapport de dépenses des élus
- Relevés topographique dans le dossier de M. Gilles Pansera
- Projet de modification de zonage de Mme Mélanie Boucher et M. Francis Fleury-Cliche
- Dossier de M. Jacques Gendron concernant l'installation de ponceaux sur les terrains de la municipalité sur la rue La Fontaine
- Rencontre pour la préparation du budget 2018 les 11 et 12 décembre 2017
- Adoption du budget 2018 le 19 décembre 2017
- Documents de la MRC du Granit concernant des demandes de modification du schéma d'aménagement de différentes municipalités

- Formation donnée par l'ADMQ les 7 et 8 février 2018
- Confection d'un plan d'intervention en sécurité civile
- Estimé pour réparer les portes du garage municipal
- Demande de report en janvier de la présentation du Centre Magnétique
- Demande reportée pour la Route des Sommets
- Dossier de la charte de bienveillance des personnes âgées de l'Estrie

**2017-269**

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de novembre 2017 soient levées, 21 h 35.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 14 novembre 2017, et ce, pour les résolutions 2017-247, 2017-249, 2017-252, 2017-253, 2017-254, 2017-255, 2017-256, 2017-257, 2017-258, 2017-259, 2017-262, 2017-266, 2017-267 et 2017-268.

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur Général  
et Secrétaire-Trésorier